

AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN CADRE DE SANTE PARAMEDICAL FILIERE INFIRMIERE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent

VU le code général de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours interne et externe sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

VU la vacance d'un poste de Cadre de santé paramédical au tableau des effectifs,

DECIDE

Article 1^{er} – nombre de postes : Un concours interne sur titres pour le recrutement d'un cadre de santé paramédical, est ouvert au Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent.

Article 2 – date limite de candidatures : Ce concours, organisé par le Centre Hospitalier de DAX, aura lieu **à compter du 24 octobre 2023**, la clôture des inscriptions étant fixée **au 16 septembre 2023**, cachet de la poste faisant foi.

Article 3 – conditions : Il est ouvert :

- aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 29 septembre 2010, du 30 novembre 2018 et du 27 juin 2011, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités,
- aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou medicotechnique.

Article 4 – contenu du dossier de candidature : Les candidatures doivent être adressées à Monsieur le Directeur, service DRH, Boulevard Yves du Manoir, 40100 DAX et doivent être accompagnées d'un dossier comportant :

- ☞ une demande écrite d'admission à concourir,
- ☞ un CV détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés en précisant la durée,
- ☞ la copie de la carte nationale d'identité en cours de validité,
- ☞ le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents
- ☞ un état signalétique des services publics qui sera établi par la DRh après remise des autres pièces du dossier

Article 5 – voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois.

Dax, le 16 juillet 2023

P/O Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation
FF Attachée d'Administration hospitalière

Mylène GALLI

Jean-Michel AUDOUY

Directeur des Ressources Humaines